

Jack THOMAS

LES PROTESTANTS
DU LANGUEDOC
ET LA JUSTICE ROYALE
DE LOUIS XIV
À LA RÉVOLUTION

De l'obscurité à la lumière



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2022

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

De la naissance de la Réforme protestante en 1517 jusqu'à la Révolution française et au-delà, la France catholique a eu beaucoup de mal à accepter que les protestants français fassent partie du royaume et qu'ils aient les mêmes droits que les catholiques. L'image du réformé comme un séditionnaire, un proto-républicain, resta ancrée longtemps dans les mentalités. De 1685 à 1787, l'État français organisa l'invisibilité des protestants, mais cette invisibilité fut mise à mal par leur existence même, leur résistance, leur émergence graduelle comme sujets du roi à partir des années 1750-1760 et, paradoxalement, grâce à l'aide du droit qui était censé les effacer.

Être protestant en France après 1650-1660, c'est être poussé vers l'obscurité, vers les limbes du royaume. C'est être privé de sa pratique religieuse, sans lieu de culte, sans ministre, sans cérémonies des grands rites de passage sauf à les célébrer comme les catholiques. C'est craindre que l'état de son conjoint soit contesté après sa mort et ses enfants déclarés illégitimes, bâtards. Être un père ou une mère de famille protestante, c'est courir le risque de voir ses enfants enlevés et enfermés dans un établissement catholique, voir son autorité parentale bafouée par des autorités monarchiques ou religieuses. C'est, à certains moments, être accusé d'assassiner son enfant pour l'empêcher de devenir catholique, comme lors des affaires Calas et Sirven.

Être un ministre du saint Évangile chez les protestants, c'est être un homme qui vit dans la clandestinité et dont la tête est mise à prix ; l'arrestation est le plus souvent synonyme d'une condamnation à mort par pendaison, à la suite d'un procès plus ou moins expéditif.

Mais être protestant, ce n'est pas seulement plier l'échine sous le poids des dragonnades ou se révolter comme lors de la guerre des Camisards, c'est aussi continuer, malgré les obstacles, à pratiquer sa religion, à aller aux assemblées du Désert, à se marier ou à s'unir loin de l'Église catholique, selon sa conscience et sa foi. En somme, c'est désobéir à la législation royale et canonique et résister, tout en priant pour que le roi

rende aux protestants leur existence, leur donne de nouveau une visibilité comme à tous ses fidèles et loyaux sujets.

Ce livre raconte comment les protestants du Languedoc et de ses alentours, très nombreux, ont eu maille à partir avec la justice du roi depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution. Cette relation avec la justice est asymétrique car les huguenots doivent se défendre contre des attaques qui utilisent la justice royale comme une arme politique et religieuse. Ayant longtemps travaillé sur l'histoire du parlement de Toulouse, je m'appuie ici sur ses abondantes et riches archives pour documenter cette histoire. Mais j'ai eu recours à d'autres sources comme celles de l'intendant du Languedoc à Montpellier, principal agent de répression des protestants pendant toute cette période. En plus des documents manuscrits, j'ai mis à contribution de très nombreux mémoires d'avocats (factums) qui défendaient des protestants dans des affaires civiles ou criminelles. Car j'ai voulu savoir comment les huguenots se sont défendus et comment ils ont été défendus par des professionnels du droit quand de telles défenses étaient possibles. Ces avocats ne sont pas seuls, d'autres voix s'élèvent pour mettre en cause une justice au parti pris antiprotestant, la plus célèbre étant, bien sûr, celle de Voltaire. Ensemble, ils mobilisent une opinion publique en cours de formation. Paradoxalement, alors que des protestants sont attaqués dans leurs droits et dans leur existence même, les affaires judiciaires contribuent fortement à les ramener à la lumière, à les replacer au cœur du royaume comme des sujets susceptibles, à nouveau, d'avoir des droits.

Il est communément admis que le règne personnel de Louis XIV marque le début de la fin de la coexistence confessionnelle qui permettait aux protestants d'avoir une existence publique reconnue. À partir des années 1650-1660, la monarchie restreint de manière significative leurs droits à la fois collectifs et individuels. Cette politique est déjà bien documentée. Que se passe-t-il dans une des régions où la présence protestante est la plus importante, celle qui est du ressort du parlement de Toulouse ? Comment comprendre les plus de 200 arrêts portant sur les protestants de cette région entre 1656 et 1715, avant et après la révocation de l'édit de Nantes ? Quelles sont leurs cibles ? Pourquoi, entre autres, leur visibilité même est-elle attaquée et leurs manifestations sonores (cloches et cantiques) réduites au silence ? Ce sera l'objet du premier chapitre.

Face à cette avalanche de procès, les protestants, globalement pacifiques et fidèles au roi et à ses institutions, cherchent à se défendre par le biais d'écrits juridiques. Le deuxième chapitre examine plusieurs de

ces écrits concernant le Languedoc et ses environs. L'avocat protestant parisien Pierre Loride Desgallesnières est le plus prolixe des défenseurs devant le Conseil du roi, mais on trouve également de rares traces du travail d'avocats à Toulouse, notamment celui de Claude Brousson et de Jacques de Rapin-Thoyras, dont j'étudie les factums en faveur de causes protestantes. Les écrits de Loride Desgallesnières nous donnent un aperçu des attaques visant les protestants dans les années 1660. Quels arguments peut-il mobiliser pour essayer de les parer ? Les affaires toulousaines ont lieu dans les années 1682-1685. Ici, le principal acteur institutionnel est le parlement de Toulouse et son interprétation très partisane de l'édit de Nantes. Nous y rencontrerons des personnages qui deviennent l'instrument du parlement pour s'attaquer aux temples et à l'exercice même du culte protestant. Une des affaires les plus dramatiques est celle qui met en scène une jeune protestante, Isabeau Paulet, accusée de relaps. À travers elle, c'est l'exercice public du culte réformé à Montpellier qui est visé. Isabeau Paulet, comme d'autres, bénéficie d'une défense juridique, dont les factums sont les éléments les plus visibles. Grâce à eux, on peut chercher à comprendre les moyens juridiques mobilisés par des avocats, le plus souvent eux-mêmes protestants.

Une des conséquences directes de la législation antiprotestante à partir de 1685 est que les principaux actes de la vie individuelle et familiale – baptêmes, mariages et sépultures – ne peuvent être célébrés, selon la loi, que par des prêtres catholiques. Comment, alors, les réformés peuvent-ils se marier tout en sauvegardant l'essentiel de leur foi ? Faut-il choisir : ou faire célébrer ces actes par un prêtre – légal mais contre leur foi – ou opter pour une cérémonie présidée par un ministre protestant – illégal et comportant des risques réels pour les époux et leur progéniture ? Dans quelles circonstances des couples protestants ont-ils recours à des cérémonies organisées par des prêtres complaisants ou avides qui les bénissent sans respecter la législation en vigueur ? Après 1740, le nombre de mariages célébrés au Désert augmente fortement. Peut-on considérer ce comportement comme une forme de désobéissance civile ? Quelles peuvent en être les conséquences en cas de dénonciation aux autorités ? Qui poursuit ces mariages clandestins ? Y-a-t-il des périodes et des lieux où cette répression est plus forte ? La question de la répression des mariages réformés constitue l'objet de notre troisième chapitre.

Les chapitres suivants (4 à 7) abordent des procès criminels contre des individus mis en cause entre septembre 1761 et janvier 1762. Ils mettent en jeu des institutions judiciaires à Toulouse et à Mazamet dans un premier

temps. Ils posent beaucoup de questions sur la nature des charges qui pèsent sur les accusés et sur les procédures judiciaires enclenchées contre eux. La question de leur défense devant ces instances sera longuement analysée. Si les affaires Calas et Sirven sont largement connues aujourd'hui, le procès contre François Rochette, pasteur protestant, l'est moins. Une partie de l'explication de cette histoire moins connue réside dans la manière dont sa défense a été orchestrée. En revanche, pour les Calas et les Sirven, leur défense s'est fondée à la fois sur des arguments juridiques et sur des appels à un public susceptible d'influencer le cours de la justice.

Une des dernières grandes lois anti-protestantes date de 1724. Si les baptêmes, mariages et sépultures protestants sont toujours interdits et punis sporadiquement, la loi de mai 1724 punit beaucoup plus sévèrement la tenue des assemblées du Désert et les ministres protestants qui y officient clandestinement. La vie d'un pasteur réformé durant les années 1720-1760 est périlleuse. Quand les autorités royales en capturent un, c'est généralement pour le juger et le pendre comme le prévoit la loi. C'est ce qui se passe en septembre 1761 dans le Bas-Quercy, quand François Rochette, jeune ministre, est arrêté et emprisonné à Caussade. Des protestants des environs se réunissent pour lui porter secours, et la répression qu'exercent les autorités à leur égard aboutit à de nombreuses arrestations. Qui va juger Rochette et les protestants arrêtés ? En Bas-Languedoc, où l'on était assez habitué à ce genre d'affaire, c'est l'intendant qui menait la procédure et jugeait souverainement. Que se passe-t-il pour François Rochette ? Le procès de ce ministre souligne aussi toute la difficulté d'être un accusé devant les tribunaux d'Ancien Régime. Comment ce ministre protestant est-il défendu ? Qui l'aide à se défendre ?

Alors que l'affaire Rochette fait craindre aux autorités un soulèvement protestant, le fils d'un protestant toulousain, Jean Calas, est trouvé mort, pendu, dans la maison familiale. Le soir même, toute la famille est arrêtée et amenée à l'hôtel de ville ainsi que leur servante catholique et un jeune homme venu souper. C'est le début de la célèbre affaire Calas. Les capitouls puis le parlement sont convaincus que la famille a assassiné Marc-Antoine pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. L'histoire est bien connue. Mon angle d'approche ici consiste à examiner de près la façon dont les Calas sont défendus par des avocats et d'autres personnalités de Toulouse. Qui sont-ils ? Quels arguments adoptent-ils pour les défendre ? Malgré la condamnation et l'exécution de Jean Calas, peut-on estimer qu'ils ont contribué à la libération des autres prévenus et permis de poser les fondations de la future réhabilitation de Calas ?

Le rôle de Voltaire dans la cassation du jugement toulousain puis dans la réhabilitation de Calas et l'acquittement général des autres accusés est bien connu. Moins analysés sont les mémoires des avocats parisiens que Voltaire a recrutés. J'examine en détail comment Voltaire organise leur travail, les encourage et les félicite quand il peut lire, enfin, leurs mémoires. Voltaire les appelait ses «trois batteries de canon», désignant ainsi Jean-Jacques Élie de Beaumont, Pierre Mariette et Alexandre-Jérôme Loyseau de Mauléon. Même si la scène de l'affaire est désormais à Paris et à Versailles, des Toulousains continuent à jouer un rôle, notamment Madame Calas elle-même, le philosophe La Beaumelle ainsi que Gaubert Lavaysse et sa famille.

Au moment où les procès contre Rochette, Calas et leurs co-accusés se tiennent à Toulouse, au début de l'année 1762, dans le village de Saint-Alby, près de Mazamet, une jeune femme protestante, Élisabeth Sirven, est trouvée morte au fond d'un puits. S'est-elle suicidée ou est-elle la victime d'un crime, peut-être même d'un crime familial et religieux – pour l'empêcher de se convertir au catholicisme ? La famille Sirven voit son drame familial et intime devenir un crime public. Elle prend la fuite vers la Suisse, où elle va passer une dizaine d'années. Comme les Calas, les Sirven se défendent et sont défendus dès les débuts de la procédure judiciaire. Comme dans l'affaire Calas, Voltaire joue un rôle de premier plan mais avec moins de succès dans un premier temps, notamment auprès du Conseil du roi. Il faut que Sirven retourne en Languedoc, d'abord à Mazamet puis à Toulouse, pour faire face aux accusations. La défense des Sirven montre une évidente évolution des stratégies chez les avocats. Les arguments déployés par Voltaire et les avocats parisiens ne sont pas exactement les mêmes que ceux mis en avant à Toulouse. Pourquoi ? Qu'est-ce qui les distingue ? En fin de compte, comment le parlement de Toulouse se détermine-t-il en 1771 lorsque le procès lui est soumis en appel ?

Les trois affaires qui précèdent, exceptionnelles notamment par leur retentissement au-delà de Toulouse, voire de France, sont des moments-clés du passage de la question protestante à l'espace public. La fiction qu'il n'y avait plus de protestants en France n'est plus soutenable. Les très nombreux écrits des avocats toulousains et parisiens s'ajoutent à ceux de Voltaire et de bien d'autres pour montrer que les protestants existent et qu'ils ne sont pas des factieux mais de bons sujets du roi et de bons pères et mères de famille. La question des mariages protestants et de leurs conséquences juridiques joue également un rôle essentiel dans ce passage. Quand la pression répressive se relâche, les tribunaux sont confrontés à un

autre aspect du problème des mariages : leur validité, la question de l'état des conjoints survivants ou de celui de leurs enfants. Ces procès, devant les chambres civiles, donnent lieu à de nombreux factums qui les portent à la connaissance d'un public plus large. Ils deviennent le lieu privilégié du débat public sur les mariages protestants et, plus largement, sur leur état civil et sur leur existence comme sujets du roi.

La situation spécifique des enfants nés de telles unions protestantes, leur filiation légitime ou non-légitime, soulève des questions qui sont très similaires à celles que les tribunaux français abordent aujourd'hui sur les conséquences de naissances par la gestation pour autrui (GPA). Le tout récent arrêt de la cour de cassation du 4 octobre 2019 dans l'affaire du couple Mennesson et de ses enfants utilise un langage qui fait écho à celui des avocats et des juges des dernières décennies de l'Ancien Régime dans des procès que j'étudie. La façon dont les parlements les abordent, l'évolution de leur jurisprudence donnent à voir le retour des protestants à la lumière, à la fois parce qu'ils deviennent de nouveau visibles pour le plus grand nombre, mais aussi parce qu'ils profitent du mouvement philosophique qui met en avant le droit naturel, notamment de se marier et de créer une famille comme antérieur aux lois religieuses et politiques propres à un moment ou à un État.

Ce dernier chapitre cherche à explorer les argumentations juridiques à l'œuvre chez les avocats de Toulouse et d'ailleurs. On peut argumenter que, au XVII^e siècle, le droit et les institutions judiciaires ont été mobilisés pour la mise à l'écart du protestantisme en France. Après 1760, avec globalement la même législation anti-protestante qui existait depuis la révocation de l'édit de Nantes, le droit n'a plus été interprété de la même manière et une nouvelle jurisprudence civile s'est imposée. Elle précède et annonce le célèbre édit de Tolérance de novembre 1787. Cette nouvelle loi n'apporte pas une véritable liberté religieuse en France : ce sera le travail de la Révolution dans les années qui suivent.